

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU

## SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,  
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

## KEFFENACH

### Note relative au réseau d'eau potable

ELABORATION  
APPROBATION



VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU  
23 JAN. 2012

A HOHWILLER  
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT

Charles GRAF

# Commune de KEFFENACH



## Annexe sanitaire du P.L.U.

### Note relative au réseau d'eau potable



**O.T.E. ingénierie**

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08271	Page : 1/9
0	17/12/2010	Création	OTE - S. WASSMUTH	C.H.		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>4</b>
2.1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE .....	4
2.2.	DEMOGRAPHIE .....	4
2.3.	DEVELOPPEMENT URBAIN .....	4
2.4.	ANALYSE PAYSAGERE .....	5
2.5.	TOPOGRAPHIE.....	5
2.6.	GEOLOGIE.....	5
2.7.	HYDROGEOLOGIE.....	5
2.8.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	5
<b>3.</b>	<b>Etat actuel.....</b>	<b>7</b>
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	7
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES.....	7
3.2.1.	RESEAU INTERCOMMUNAL.....	7
3.2.2.	RESEAU COMMUNAL .....	8

## **1. Introduction**

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

## **2. Généralités**

La commune de Keffenach, intégrée à la Communauté de Communes du Soutzterland, est également rattachée aux Etablissements Publics de Coopération suivants :

- le syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin ;
- le SICTEU du secteur de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du Seltzbach ;
- le Syndicat des communes forestières de Sultz-Sous-Forêts et environs ;
- le Syndicat Intercommunal de la Région de Sultz-Sous-Forêts ;
- le SIVU du Collège ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Drachenbronn.

### **2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE**

La commune se situe au Nord-Ouest de la commune de Sultz-Sous-Forêts dans la partie Nord du territoire intercommunal.

La commune de Keffenach est desservie par les routes départementales 65 et 170. Son ban communal est d'une surface de 242 hectares pour une population de 214 habitants en 2007.

La commune de Keffenach fait partie du canton de Sultz-Sous-Forêts lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

### **2.2. DEMOGRAPHIE**

La population de Keffenach est de 214 habitants en 2007,

Sa population a crû de 19% entre 1990 et 1999 passant ainsi de 173 à 206 habitants.

### **2.3. DEVELOPPEMENT URBAIN**

Installée sur le versant Sud descendant sur le Wintzenbaechel, Keffenach fait face à Memmelshoffen.

Le bâti traditionnel est à la fois ramassé, avec en son centre l'anneau formé par l'étroite rue du Berger, et particulièrement bien conservé. Il forme un ensemble urbain cohérent, sans perturbation récente.

A son contact direct, on repère deux entités déstructurées. L'une d'elle, composée du foyer paroissial en mauvais état et d'une imposante grange non entretenue, est localisée de façon stratégique pour la commune.

L'urbanisation récente en bâti diffus, plus ou moins planifié, a pris place le long des rues et chemins existant, étalant et diluant le village à ses extrémités.

#### 2.4. ANALYSE PAYSAGERE

Le village de Keffenach est implanté sur un versant Sud. L'ensemble de son ban est dominé par des grands espaces agraires ouverts et limités au Nord par la lisière de la forêt.

Le village en lui-même est relativement bien encadré par des éléments de vergers qui se placent en continuité de la ripisylve. Celle-ci marque la limite communale avec Memmelshoffen.

#### 2.5. TOPOGRAPHIE

La commune de Keffenach, située à l'Ouest de Schoenenbourg et en limite Nord du territoire du Sultzerland, accuse un dénivelé de 80 mètres entre le point le plus bas et le point culminant (153 m à 231 m). Le village de Keffenach est implanté sur le versant, les secteurs les plus hauts appartenant aux zones boisées à l'ouest du ban communal.

#### 2.6. GEOLOGIE

La commune de Keffenach appartient au piémont des Vosges du Nord, dont le substrat est formé par un affleurement de marnes du Trias et du Jurassique (Secondaire).

Les formations superficielles quaternaires sont constituées de :

- Les couches de Pechelbronn supérieures sur la majeure partie de la zone urbanisée de Keffenach : ensemble hétérogène de sédiments multicolores, bigarrés, d'une extrême diversité de constitution pétrographiques d'origine lagunaire, déposés dans des eaux saumâtres, salées, douces ou sursalées. Très variables, leur épaisseur varie de 400 à plus de 700 m,
- Les loess indifférenciés d'âge mindel à würm en partie Nord de Keffenach : ce sont des formations éoliennes qui sont soit calcaires, soit décalcifiées en surface.

#### 2.7. HYDROGEOLOGIE

Au niveau hydrogéologique, Keffenach se situe entre les basses terrasses alluviales du Seltzbach et la nappe du Bundsandstein.

Le régime des terrasses alluviales du Seltzbach est essentiellement déterminé par le niveau du cours d'eau ; ces ressources sont inexploitable.

Le niveau du toit de la nappe du Bundsand est variable et correspond en général au fond des principales vallées qui entaillent les formations gréseuses dans lesquelles se situent les sources les plus importantes. Les sources apparaissent sur toute l'étendue du Bundsandstein et à tous les niveaux :

- les sources perchées émergeant à flanc de collines à la faveur de diaclases ou d'interstratifications d'horizons moins perméables,
- les sources de fond de vallées qui constituent les exutoires de la nappe générale imprégnant le massif gréseux.

#### 2.8. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le ban communal de Keffenach est délimité par l'Altergraben au Nord et par le Wintzenbaechel au Sud. Ces deux cours d'eau ne traversent pas la zone bâtie.

La commune ne se situe pas en zone inondable de cours d'eau.

### **3. Etat actuel**

#### **3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-sous-Forêts.

Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux, ainsi que leur entretien.

#### **3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES**

##### **3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL**

###### **3.2.1.1 PRODUCTION**

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- Grandes Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- 2 forages dans le massif du Hochwald captant la nappe des grès vosgiens,
- Forage à Neuhaeusel par le biais du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable captant la nappe des alluvions rhénanes.

En 2009, les volumes prélevés sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines : 221 122 m<sup>3</sup>,
- 2 forages dans le massif du Hochwald : 147 224 m<sup>3</sup>,
- Forage à Neuhaeusel par l'achat au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Wissembourg : 451 339 m<sup>3</sup>.

Les réservoirs présents sur les réseaux sont les suivants :

- Réservoir 1 du Weidenweg d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant des sources des Sept Fontaines et des forages du Hochwald,
- Réservoir 2 de Surbourg d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant du réservoir 1 du Weidenweg et de Neuhaeusel,
- Réservoir de Hohwiller d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant de la nappe phréatique de Neuhaeusel,
- Château d'eau de Schoenenbourg d'une capacité de 150 m<sup>3</sup> et interceptant l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald.

Tous les captages d'eau du Syndicat sont affectés d'un périmètre de protection qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000.

Le forage du Syndicat de Production a été déclaré d'utilité publique en 2010.



### 3.2.1.2 DISTRIBUTION

La vente d'eau en 2009 se décompose de la façon suivante :

- 563 746 m<sup>3</sup> pour la consommation domestique et agricole,
- 63 010 m<sup>3</sup> pour la consommation industrielle.

Le réseau du Syndicat compte :

- 140 km de conduites principales,
- 42 km de branchements particuliers.

Le secteur Nord du Syndicat est alimenté par les sources de Sept Fontaines et les forages du Hochwald.

Le secteur Sud du Syndicat est alimenté par les ressources précédentes et par le Syndicat Mixte de Production (forages de Neuhaeusel).

Le syndicat réalise de nombreuses interventions sur le réseau.

En 2009, les travaux ont principalement consisté à réaliser une extension du réseau sur 145 ml pour le lotissement « La Roselière » à Betschdorf et à renforcer la conduite intercommunale Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen sur 920 ml.

La commune de Keffenach n'était pas concernée par des travaux.

### 3.2.1.3 QUALITE DE L'EAU

Des stations de traitement d'eau sont présentes en aval immédiate des ressources :

- grandes fontaines : traitement de neutralisation,
- forages du Hochwald : traitement d'arsenic et de neutralisation,
- sources des Sept Fontaines : traitement d'arsenic et de neutralisation.

En 2009, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, l'eau provenant des forages de Neuhaeusel est conforme aux limites en vigueur ; l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire.

## 3.2.2. RESEAU COMMUNAL

### 3.2.2.1 CONSOMMATION

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 9 555 m<sup>3</sup>, ce qui représente 1,7% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 220, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 119 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Keffenach est inférieure à la consommation moyenne du syndicat.

#### **3.2.2.2 DISTRIBUTION**

La desserte de la commune de Keffenach est assurée par une conduite DN 125 traversant la commune par la rue Principale.

Le réseau de distribution de la rue des Bergers est maillé avec celui de la rue Principale. Pour les autres rues, le réseau est en antenne sur une faible longueur.

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 40 et 125 mm.

#### **3.2.2.3 SERVICE INCENDIE**

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m<sup>3</sup>/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

Le réseau de distribution de la commune de Keffenach est équipé de poteaux d'incendie, poteaux auxiliaires et d'un hydrant répartis sur l'ensemble de la commune.

#### **3.2.2.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE**

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Nord est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, l'eau est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage n'a été jugé nécessaire par l'autorité sanitaire.